



# Cahier des charges de la commission économie (CE)

## 1. Principes

La commission économie (CE) coopère avec des groupes étatiques et économiques ainsi qu'avec des associations professionnelles apparentées. Elle planche sur les thèmes inhérents au marché et à l'économie. La CE soutient l'Union et les sections dans le contrôle des offres de prix indicatifs et l'analyse de sous-enchères.

## 2. Tâches et compétences

### 2.1. Membres de la CE

La commission CE est composée de 3 à 5 membres.

- Le président
- Autres membres

#### Tâches

- Traiter des questions économiques générales afin de sauvegarder les intérêts communs dans l'économie du marché de l'Union et de ses membres
- Veiller à l'actualisation des chapitres (5 / 6) du manuel USAT
- Élabore les bases de calcul des prix ainsi que des auxiliaires de calcul
- Soutenir l'Union et ses sections dans divers domaines

#### Compétences

- Peut solliciter l'aide du secrétariat de l'Union
- Peut formuler des propositions envers la direction et le comité de l'Union

### 2.2. Président de la commission économie

#### Tâches

- Diriger la commission économie (CE)
- convoquer les membres de la commission aux séances et rédiger l'ordre du jour
- Désigner l'actuaire pour la rédaction du procès-verbal des séances
- Veiller à l'actualisation constante des chapitres du manuel USAT
- Participer aux séances du comité de l'USAT auquel il appartient
- Rédiger un rapport annuel et participer à l'assemblée générale de l'USAT

#### Compétences

- Signature individuelle pour les correspondances qui n'engagent pas juridiquement
- Signature à deux pour les correspondances juridiquement valables
- Délégation de tâches à d'autres membres de la commission ou au secrétariat de l'USAT

#### Suppléance

- Membres de la commission économie